



BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026

Le Budget Supplémentaire 2026 qui vous est présenté s'inscrit dans la continuité du Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 22 avril 2026. Élaboré dans un contexte particulier marqué par le renouvellement des assemblées locales et par les incertitudes pesant sur les finances publiques nationales, ce budget vient compléter et ajuster les prévisions initiales au regard des résultats définitifs de l'exercice 2025 et des informations désormais consolidées relatives à l'exercice en cours.

Conformément aux orientations retenues lors de l'adoption du Budget Primitif 2026, celui-ci avait été voté sans reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025. Le présent Budget Supplémentaire permet ainsi d'intégrer les données issues du Compte Financier Unique 2025, approuvé par le Conseil communautaire, ainsi que les ajustements rendus nécessaires par l'évolution de la situation financière et des besoins de la collectivité.

Ce BS 2026 intègre notamment :

- La reprise des résultats de l'exercice 2025, tels qu'ils résultent du Compte Financier Unique. Cette reprise permet de constater les soldes définitifs de l'exercice clos et d'assurer leur affectation conformément aux règles budgétaires et comptables en vigueur ;
- Les restes à réaliser de l'exercice 2025 : repris au Budget Primitif 2026 afin d'assurer la continuité des opérations d'investissement engagées, sont définitivement arrêtés dans le cadre de l'adoption du Compte Financier Unique 2025.
- L'ouverture et l'ajustement de crédits, destinés à prendre en compte l'évolution des besoins des services, l'avancement des opérations programmées, les notifications de financements externes ainsi que les conséquences des mesures nationales impactant les ressources et les charges de la collectivité. Par ailleurs, la nouvelle programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) n'étant pas encore arrêtée, les crédits inscrits au présent Budget Supplémentaire correspondent aux besoins actuellement identifiés. La PPI sera arrêtée après le vote du Projet de Territoire prévu le 25 juillet, et sa structuration ainsi que les ajustements des crédits seront adaptés en septembre à la suite des orientations définies par ce projet. Dans un contexte marqué par une forte contrainte sur les finances locales, notamment du fait de l'évolution des mécanismes de péréquation, de la progression des contributions obligatoires et des incertitudes relatives aux recettes d'investissement, ce Budget Supplémentaire contribue à préserver les équilibres financiers de la Communauté d'Agglomération tout en garantissant la poursuite des projets engagés et la mise en œuvre des politiques publiques communautaires.

Il constitue ainsi à la fois un acte de régularisation budgétaire et un outil d'adaptation de l'action communautaire, assurant la cohérence et la soutenabilité de la trajectoire financière de la collectivité pour l'exercice 2026.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver les Budgets Supplémentaires 2026 suivants :

- Budget Principal ;
- Budget Collecte et traitement des Déchets ;
- Budget des Transports ;
- Budget GEMAPI.

Budget Supplémentaire 2026

L'affectation des résultats 2025

Budget Principal, Collecte et traitement des Déchets, Transports, GEMAPI.

Présentation des Résultats

	Résultat CFU 2025		RESTES A REALISER		RESULTATS TOTAL 2025	AFFECTATION RESULTATS BS 2025		
	Fonctionnement	Investissement	Depenses	Recettes	TOTAL	Report en fonctionnement	Excédents Capitalisés	Report en Investissement
Budget Principal	12 416 130,22	-4 428 881,44	-790 849,61	2 820 507,83	10 016 907,00	9 916 205,02	2 499 925,20	-4 428 881,44
Budget Collecte et traitement des Déchets	158 397,84	575 683,88	-533 143,62	80 522,86	281 460,96	0,00	0,00	575 683,88
Budget Transports	320 190,34	1 308 387,49	-829 760,32	252 230,00	1 051 047,51	605 834,16	0,00	1 308 387,49
Budget GEMAPI	1 376 493,40	265 858,88	-322 733,10	140 460,00	1 460 079,18	1 376 493,40	0,00	265 858,88
TOTAL	14 271 211,80	-2 278 951,19	-2 476 486,65	3 293 720,69	12 809 494,65	11 898 532,58	2 499 925,20	-2 278 951,19

BUDGET PRINCIPAL

L'affectation des résultats 2025

Après adoption du compte financier unique 2025 du budget principal, il en ressort les résultats consolidés suivants :

Résultats Compte Financier Unique 2025	
Résultat de fonctionnement 2025	12 416 130,22 €
Résultat d'Investissement 2025	-4 428 881,44 €
Résultat Brut 2025	7 987 248,78 €
Restes à Réaliser Dépenses :	-790 849,61 €
Restes à Réaliser Recettes :	2 820 507,83 €
Solde des RAR 2025 :	2 029 658,22 €
Résultat Net de clôture 2025	10 016 907,00 €

Dans le cadre de l'adoption du budget supplémentaire 2026, le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur l'affectation du résultat 2025.

Le résultat de fonctionnement (12 416 130,22€) sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (via l'affectation au compte 1068 en recette d'investissement) compte tenu des restes à réaliser et du résultat de la section d'Investissement.

Le besoin de financement minimum de la section d'investissement s'élève à 2 399 223,22€.

Toutefois, il est proposé d'affecter 2 499 925,20 € au compte 1068 en recette d'investissement afin de poursuivre la réalisation du programme d'investissement engagé, de limiter le recours à l'emprunt et de maintenir une épargne nette conforme aux prévisions.

Cette affectation intègre une majoration de 100 701,98 € par rapport au besoin de financement de la section d'investissement, évalué à 2 399 223,22 €, afin de renforcer les marges de manœuvre de la collectivité et de sécuriser le financement des opérations à venir dans le cadre de la future programmation pluriannuelle d'investissement.

En conséquence, le résultat de fonctionnement 2025 reporté en recette de fonctionnement au budget supplémentaire 2026 s'élève à :

Résultat de Fonctionnement 2025	12 416 130,22
Affectation au compte 1068 investissement	2 499 925,20
Résultat 2025 reporté en recette de fonctionnement	9 916 205,02

Propositions d'affectations des résultats 2025 au budget supplémentaire 2026 :

- Résultat reporté en recette de fonctionnement (R002) : 9 916 205.02 €
- Affectation au compte 1068 en recette d'investissement : 2 499 925.20 €
- Résultat d'investissement reporté en dépense d'investissement (D001) : 4 428 881.44 €

Budget principal BS 2026 - Section de fonctionnement 10 368 397.02 €

Dépenses de Fonctionnement		2026		
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	BS 2026	TOTAL BS+BP
011	Charges à caractère général	5 630 675,00	978 300,00	6 608 975,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 119 550,00	0,00	10 119 550,00
014	Atténuations de produits	4 930 779,00	230 000,00	5 160 779,00
023	Virement à la section d'investissement	1 257 113,00	6 955 597,02	8 212 710,02
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 655 344,97	350 000,00	2 005 344,97
65	Autres charges de gestion courante	8 029 488,11	354 500,00	8 383 988,11
66	Charges financières	380 880,80	0,00	380 880,80
67	Charges spécifiques	100 000,00	200 000,00	300 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	100 000,00	1 300 000,00	1 400 000,00
		32 203 830,88	10 368 397,02	42 572 227,90
Recettes de Fonctionnement		2026		
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	BS 2026	TOTAL BS+BP
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	9 916 205,02	9 916 205,02
013	Atténuations de charges	100 000,00	0,00	100 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	0,00	100 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 286 800,00	130 000,00	1 416 800,00
73	Impôts et taxes	14 355 762,00	92 533,00	14 448 295,00
731	Fiscalité locale	7 781 897,00	68 766,00	7 850 663,00
74	Dotations et participations	8 199 371,88	160 893,00	8 360 264,88
75	Autres produits de gestion courante	380 000,00	0,00	380 000,00
		32 203 830,88	10 368 397,02	42 572 227,90

Dépenses de fonctionnement : 10 368 397.02 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général (+978 300 €)

Le budget supplémentaire 2026 intègre une réévaluation des crédits inscrits au chapitre 011 afin de prendre en compte plusieurs évolutions intervenues depuis le vote du budget primitif ainsi que le renforcement de certaines prestations indispensables au fonctionnement des services communautaires.

Cette évolution concerne notamment l'augmentation des dépenses liées au nettoyage des terrains (+38 K€), à la contribution versée à la fourrière animale (+200 K€), à la redevance spéciale acquittée au profit du budget Collecte (+184 K€), aux assurances (+200 K€), aux dépenses d'énergie et de fluides (+100 K€), à la maintenance des équipements (+50 K€), ainsi qu'au renforcement des moyens dédiés aux services informatique et ressources humaines (+90 K€).

Par ailleurs, des crédits complémentaires sont prévus pour la réalisation d'un audit d'Acqua Publica demandé par la Communauté d'Agglomération (+48 K€), ainsi que pour l'accompagnement de plusieurs projets structurants portés par le service des sports (+66 K€), notamment le développement du para sport, du sport-santé à destination des seniors et la réalisation des études PNI et SDES.

L'ensemble de ces ajustements conduit à une augmentation des crédits du chapitre 011 de 642 K€ par rapport à l'exercice 2025. Cette progression traduit à la fois la montée en charge de certaines obligations de fonctionnement, l'évolution du coût des prestations et la mise en œuvre de nouvelles actions au bénéfice du territoire.

Toutefois, l'impact de cette augmentation sur l'équilibre budgétaire demeure limité grâce à la mobilisation de recettes et de financements externes associés aux opérations concernées, notamment les participations du FEDER (217 K€), les financements attendus de la DRAJES et de l'ATC pour les projets sportifs (50 K€), le loyer versé par le budget Collecte (130 K€) ainsi que la refacturation des dépenses au refuge animalier (32 K€). Ces ressources contribuent à neutraliser une part significative de l'augmentation des charges constatée sur ce chapitre.

Chapitre 014 – Atténuation de produits :(230 000€)

Un crédit de 230 000 € est inscrit au chapitre 014 à titre prévisionnel, dont 200 000 € au titre du FPIC, afin d'anticiper le passage éventuel de la CAB au statut de contributeur à compter de 2026 ou 2027.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante (+354 500 €).

Le budget supplémentaire 2026 procède à un réajustement des crédits inscrits au chapitre 65 afin de tenir compte des besoins actualisés des services et des interventions de la collectivité.

Cette révision porte notamment sur le renouvellement de licences(+70K€) nécessaires au bon fonctionnement des services, sur l'attribution de subventions complémentaires dans les domaines du sport et du développement économique (+30 K€), ainsi que sur l'inscription de crédits destinés à la prise en charge d'admissions en non-valeur(100K€).

Ces ajustements permettent d'assurer la continuité du service public et de répondre aux obligations de la collectivité dans un cadre budgétaire maîtrisé.

Le montant des crédits inscrits au chapitre 65 est toutefois en diminution de 17,53 % par rapport à l'exercice 2025. Cette évolution s'explique principalement par l'absence, en 2026, d'inscription d'une subvention d'équilibre au budget annexe de la Collecte. À titre de comparaison, une subvention exceptionnelle de 1,8 M€ avait été inscrite au budget 2025 afin d'assurer l'équilibre financier de ce budget annexe.

Chapitre 67 : Charges spécifiques (+200 000 €).

Réajustement des crédits inscrits en titres annulés sur exercice antérieur.

Chapitre 68 : Dotations pour risques et Charges (+ 1,3 M €).

Un réajustement des crédits est opéré afin de tenir compte des contentieux en cours. S'agissant d'un jugement rendu, le montant réclamé doit être inscrit au budget dans l'attente d'une résolution définitive du litige.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections (+ 350 000 €).

La dotation aux amortissements estimée à 1 655 000 € lors du vote du BP 2026 est réajustée avec ce BS à hauteur de (+ 350 000 €), portant le montant total (BP+DM) à 2 005 000€.

S'agissant d'écriture d'ordre ce montant est inscrit en recette d'investissement au chapitre 040 en investissement.

Chapitre 023 : Opération d'ordre entre section Virement à la section d'investissement. (+ 6 955 597.02 €).

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est inscrit en dépense de fonctionnement au chapitre 023 pour un montant de 6 955 597,02 €.

Cette opération d'ordre budgétaire permet de transférer une partie de l'épargne de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Elle contribue au financement des investissements 2026, au renforcement de l'autofinancement de la collectivité et à la limitation du recours à l'emprunt, tout en assurant l'équilibre des deux sections budgétaires.

Recettes de fonctionnement : 10 368 397.02 €

Résultat de Fonctionnement Reporté Chapitre 002 : (+9 916 205.02 €).

Le résultat de fonctionnement 2025 reporté en recette de fonctionnement au budget supplémentaire 2026 s'élève à 9 916 205.02 €.

Chapitre 70 - Produits des services : (130 000€)

À la suite du déménagement du service Collecte dans les nouveaux locaux du Centre Technique Communautaire à compter d'avril 2026, il est proposé d'inscrire une recette au budget principal correspondant à la participation du budget annexe Collecte aux charges d'occupation du bâtiment. Cette participation est justifiée par l'utilisation des locaux par le service Collecte, aux côtés d'autres services communautaires. Elle permet de répartir les charges immobilières supportées par le budget principal entre les différents utilisateurs du site.

Chapitres : 73 731 et 74.

Les ajustements proposés en matière de fiscalité :

Le budget primitif 2026 de la CAB a été élaboré sur la base d'estimations relatives aux recettes fiscales et aux dotations de l'État, les données n'étant pas encore notifiées lors de la préparation budgétaire. La réception de l'état fiscal n°1259 EPCI, relatif à la notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales, ainsi que la notification de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 2026, permettent désormais d'affiner l'évaluation des recettes inscrites au budget. Le budget supplémentaire procède ainsi aux ajustements nécessaires.

Chapitre 73 : Impôts et taxes : (+92 533 €)

Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la CAB bénéficie d'une fraction de la TVA nationale perçue l'année précédente.

L'estimation inscrite au budget primitif reposait sur l'hypothèse d'évolution de la TVA nationale entre 2024 et 2025 retenues dans le projet de loi de finances pour 2026, soit une baisse de -0,3 %, dernière donnée disponible lors de l'élaboration du budget.

Les encaissements de TVA enregistrés au niveau national se sont finalement révélés légèrement supérieurs aux prévisions gouvernementales. La TVA nationale a ainsi progressé de +0,5 % entre 2024 et 2025, entraînant une revalorisation du produit de TVA qui sera versé à la CAB en 2026.

Chapitre 731 : Fiscalité Locale : (+68 766 €)

Le produit fiscal des quatre taxes directes locales retenu au budget primitif s'avère très proche du produit prévisionnel notifié. Concernant le produit prévisionnel de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) pour 2026, il est estimé à 877 364 €, soit un montant supérieur à celui inscrit au budget primitif (800 000 €).

Il convient toutefois de rester prudent concernant cette recette. En effet, des écarts parfois significatifs, tant à la hausse qu'à la baisse, ont été constatés ces dernières années entre les montants prévisionnels et les montants effectivement perçus, en raison notamment des mécanismes de régularisation.

Chapitre 74 : Dotations et participations : (160 893 €)

L'augmentation du chapitre 74 résulte principalement de l'actualisation du montant de DGF qui sera perçu par la CAB en 2026, désormais connu avec exactitude.

Cette dotation s'avère supérieure à l'estimation retenue au budget primitif.

En effet, bien que l'enveloppe globale de DGF soit stable, voire faiblement dynamique depuis plusieurs années, certaines composantes connaissent des progressions soutenues, notamment la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la dotation d'intercommunalité (DI).

Le financement de ces progressions au sein d'une enveloppe globale quasi stable repose sur un mécanisme de prélèvement appliqué :

-à la dotation forfaitaire des communes ;

-à la dotation de compensation des EPCI, dont bénéficie la CAB.

Depuis 2015, le Comité des Finances Locales (CFL) répartissait systématiquement cet effort à hauteur de 60 % sur la dotation forfaitaire des communes et de 40 % sur la dotation de compensation des EPCI. Au cours du premier trimestre 2026, le CFL a toutefois modifié cette répartition en portant la contribution des communes à 80 % et celle des EPCI à 20 %, afin d'atténuer l'effort demandé aux intercommunalités. Cette évolution peut notamment être analysée comme la contrepartie de l'exonération des communes de la contribution au DILICO en 2026, ainsi que du fait qu'elles sont moins impactées que les EPCI par la minoration de la DCRTP du bloc communal.

Par conséquent, la diminution appliquée à la dotation de compensation de la CAB a été moins importante qu'anticipé lors de la préparation du budget primitif, ce qui se traduit par une hausse des recettes inscrites au chapitre 74.

Budget principal BS 2026 - Section d'Investissement : 7 555 522.22 €

Dépenses d'investissement (7 555 522.22 €)

Dépenses d'investissement		2026				
CHAP	Chap libellé	BP 2026	REPORT	TOTAL 2026	BS 2026	TOTAL BS+BP
001	Solde execution section investissement reporté	0,00		0,00	4 428 881,44	4 428 881,44
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	0,00	100 000,00		100 000,00
041	Opérations patrimoniales	200 000,00	0,00	200 000,00		200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 211 772,16	0,00	1 211 772,16		1 211 772,16
20	Immobilisations incorporelles	227 000,00	71 878,80	298 878,80	280 000,00	578 878,80
204	subvention d'equiement versées	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	2 325 150,00	718 970,81	3 044 120,81	2 396 640,78	5 440 761,59
23	Operations gérées en AP/CP	15 185 630,39	0,00	15 185 630,39	450 000,00	15 635 630,39
27		0,00		0,00		0,00
		19 249 552,55	790 849,61	20 040 402,16	7 555 522,22	27 595 924,38
Recettes d'investissement		2026				
CHAP	Chap libellé	BP 2026	REPORT	TOTAL 2026	BS 2026	TOTAL BS+BP
021	Virement à la section d'investissement	1 257 113,00		1 257 113,00	6 955 597,02	8 212 710,02
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 600 000,00		1 600 000,00		1 600 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 655 344,97		1 655 344,97	350 000,00	2 005 344,97
041	Opérations patrimoniales	200 000,00		200 000,00		200 000,00
10	dotations fonds divers et reserves	0,00		0,00	2 499 925,20	2 499 925,20
13	subventions d'investissement	12 507 436,36	2 466 272,04	14 973 708,40	- 2 000 000,00	12 973 708,40
16	emprunt et dettes assimilées	0,00		0,00		0,00
27	autres immobilisation financières	0,00	354 235,79	354 235,79	- 250 000,00	104 235,79
		19 219 894,33	2 820 507,83	20 040 402,16	7 555 522,22	27 595 924,38

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (280 000 €).

Le chapitre 20 (immobilisations incorporelles) comprend, pour le budget supplémentaire 2026, des crédits destinés à la réalisation d'études et à l'acquisition de licences informatiques nécessaires au fonctionnement des services.

S'agissant des études, une inscription de crédits complémentaires à hauteur de 183 221,68 € TTC est prévue pour la réalisation de la mission d'évaluation à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2032. Cette évaluation permettra d'analyser les résultats des actions engagées, de prendre en compte les évolutions récentes du territoire et, le cas échéant, d'ajuster la stratégie habitat de la Communauté d'Agglomération de Bastia à l'horizon 2032.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles (2 396 640.78 €).

Le chapitre 21 – immobilisations corporelles hors autorisations de programme – retrace, dans le cadre du budget supplémentaire 2026, les crédits ouverts pour la réalisation de plusieurs opérations d'investissement structurantes pour le territoire, dont certaines ont fait l'objet de demandes de financements externes.

Sont notamment inscrits :

- La création d'un parking au Centre Technique de la ZAE pour un montant de 520 K€ ;
- Le remplacement de la pelouse du stade d'Erbajolo pour un montant de 638 K€ ;
- La création d'une Maison des associations sportives au sein du complexe de l'A Rinella pour 150 K€, consistant en la transformation de l'ancien logement des agents en tiers-lieu associatif de proximité, visant à soutenir la structuration du tissu associatif et à renforcer les dynamiques sociales et sportives des quartiers ;
- La réfection de la voirie et des trottoirs de la rue Nicolas Giudici pour 110 K€, afin d'améliorer la sécurité, le confort des usagers et la desserte de plusieurs parcelles, dont celle du futur Centre Technique de la CAB ;
- La réalisation de travaux de mise en sécurité de la toiture de la piscine du Fango pour 50 K€, afin de traiter les infiltrations et d'assurer l'étanchéité des espaces d'accueil et de vestiaires ;

-L'acquisition de rampes de luminothérapie pour la pelouse du stade Armand-Cesari pour 600 K€, permettant de substituer la location actuelle et d'optimiser les coûts de fonctionnement à moyen terme ;
-Le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur plusieurs sites de la collectivité pour 250 K€, à la suite des préconisations issues du CFSCT.

Ces opérations traduisent la volonté de la Communauté d'Agglomération de Bastia de poursuivre la modernisation de ses équipements, d'améliorer la sécurité des sites et des usagers, et de soutenir les dynamiques sportives, sociales et urbaines du territoire.

Les dépenses d'équipement Operations gérées en AP/CP (350 000 €) :

Les ajustements proposés au BS 2026 :

Les dépenses d'équipement inscrites en autorisations de programme / crédits de paiement (350 000 €) font l'objet d'ajustements sur deux opérations structurantes.

S'agissant de l'Autorisation de Programme n°**3032 « Centre Technique Communautaire »**, il est proposé une revalorisation de l'Autorisation de Programme de **150 000 €** ainsi que l'inscription de crédits de paiement complémentaires du même montant. Cette évolution vise à tenir compte de l'augmentation des indices de révision des prix des marchés de travaux (90 K€) ainsi que de l'intégration d'équipements et d'aménagements complémentaires rendus nécessaires lors de la phase de mise en exploitation du site (60 K€).

Concernant l'Autorisation de Programme n°**3029 « Modernisation du stade Armand-Cesari »**, il est proposé une revalorisation de l'AP de 997 000 € ainsi que l'inscription de 300 000 € de crédits de paiement permettant d'accompagner le lancement des travaux de la phase 3 en 2026. Cette phase, cofinancée à hauteur de 60 % par le FEDER, comprend notamment le remplacement des sièges des tribunes ouest et sud basse. La revalorisation de l'AP intègre également des opérations complémentaires portant sur la rénovation du système de sonorisation, l'aménagement partiel du parking Est ainsi que la mise en place de la signalétique aux abords du stade.

Il vous est demandé d'approuver le montant inscrit en dépense d'équipement pour l'opération 3032 (+ 150K€) et 3029 (+300K€) et de procéder à la révision des AP et des CP pour les opérations 3029 et 3032 suivant le tableau ci-dessous :

N° AP	Libellé	TOTAL AP	REVISION AP BS 2026	TOTAL AP	CP 2026	BS 2026	TOTAL CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
3017	Extension des vestiaires - stade de Miomu	915 000,00		915 000,00	116 880,92		116 880,92					
3020	Planification énergétique territoriale	400 000,00		400 000,00	60 000,00		60 000,00	77 707,00				
3022	Création d'un refuge et d'une fourrière animale - Fornacina	2 900 000,00		2 900 000,00	105 000,00		105 000,00	69 301,02				
3023	Voies douces	13 200 000,00		13 200 000,00	3 000 000,00		3 000 000,00	9 669 902,40				
3025	Tiers lieu dédié à l'innovation AVVIA - Toga	3 430 060,00		3 430 060,00	50 000,00		50 000,00	a solder				
3026	Requalification du terre-plein du port de commerce et création d'un parking relais - Toga	1 100 000,00		1 100 000,00	50 000,00		50 000,00	1 050 000,00				
3027	Aménagement des Friches Mattei - Toga	3 850 000,00		3 850 000,00	250 000,00		250 000,00	3 456 410,50				
3028	Démantèlement STEP	3 300 000,00		2 000 000,00	100 000,00		100 000,00	1 700 062,44				
3029	Modernisation du stade Armand Cesari	19 188 000,00	997 000,00	20 185 000,00	2 088 575,24	300 000,00	2 388 575,24	697 000,00				
3030	Rénovation Complexe A Rinella	4 400 000,00		4 400 000,00	2 000 000,00		2 000 000,00	281 275,44				
3031	NPNRU	2 814 285,00		4 859 741,78	1 701 718,00		1 701 718,00	692 157,00	644 954,00	644 954,00	644 827,00	531 131,78
3032	Centre Technique	8 860 000,00	150 000,00	9 010 000,00	5 080 456,23	150 000,00	5 230 456,23					
3033	Fonds de concours aux communes membres	3 300 000,00		3 300 000,00	483 000,00		483 000,00	1 044 000,00				
3034	Requalification de l'espace urbain	2 640 000,00		2 640 000,00	150 000,00		150 000,00	2 335 290,00				
3035	Création salle de sports à dominante sports de combat	1 650 000,00		1 650 000,00	50 000,00		50 000,00	1 600 000,00				
3036	Réflexions et Programmation Site Office de Tourisme Intercommunal	700 000,00		700 000,00	50 000,00		50 000,00	650 000,00				
		80 439 363,38		82 331 820,16	15 335 630,39	450 000,00	15 785 630,39	23 323 105,80				

Solde exécution reporté chapitre 001 : (4 428 881.44 €).

Chapitre 001 : 4 428 881.44 €. Il s'agit du solde d'investissement reporté 2025 à inscrire au BS 2026.

Recettes d'investissement (7 555 522.22 €)

Chapitre 13 : Subventions d'investissement (-2M €).

Chapitre 27 : Autres Immobilisations Financières (-250K€).

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves (2 499 925.20 €).

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement Opération d'ordre entre section (6 955 597.02 €).

Chapitre 040 : Dotation aux Amortissements : recettes d'ordre (350 000 €).

Les ajustements proposés au BS 2026 :

Chapitre 021 : (Opération d'ordre) Virement de la section de fonctionnement : (6 955 597,02 €).

Le virement de la section de fonctionnement est inscrit en recette d'investissement au chapitre 021 pour un montant de 6 955 597,02 €.

Il constitue la contrepartie de l'inscription en dépense de fonctionnement au chapitre 023 et correspond à une opération d'ordre budgétaire strictement équilibrée.

Ce mécanisme permet de mobiliser l'épargne de fonctionnement au profit du financement des investissements 2026 et de renforcer les capacités d'autofinancement de la collectivité

Chapitre 040 : Dotation aux Amortissements : recettes d'ordre (350 000 €).

Les dotations aux amortissements sont réajustées à la hausse de 350 000 €, portant leur montant total à 2 005 000 € sur l'exercice 2026. Cette inscription est la contrepartie de la dépense de fonctionnement inscrite au chapitre 042.

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves (2 499 925,20 €).

Ce chapitre comporte l'affectation au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », conformément aux règles de l'instruction budgétaire et comptable M57.

L'affectation au compte 1068 en recette d'investissement s'élève à 2 499 925,20 €. Elle correspond en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, évalué à 2 399 223,22 €, ainsi qu'à une affectation complémentaire de 100 701,98 €.

Cette inscription permet de renforcer les ressources propres de la section d'investissement et de consolider l'autofinancement de la collectivité afin de financer une partie des dépenses d'équipement prévues en 2026. Elle contribue également à limiter le recours à l'emprunt et à préserver les équilibres financiers du budget dans l'attente de la finalisation de la programmation pluriannuelle d'investissement.

Chapitre 13 : Subventions d'investissement (- 2M €).

Ajustement des crédits inscrits au titre des subventions d'investissement afin de tenir compte de la reprise des restes à réaliser en recettes au Budget Primitif 2026.

Ces montants, désormais consolidés au Compte Financier Unique 2025, sont arrêtés définitivement au Budget Supplémentaire.

Chapitre 27 : Autres Immobilisations Financières (-250K€).

Cette inscription correspond à l'ajustement du prêt consenti à la SEM Bastia, dont le solde sera régularisé en 2026 au regard des éléments de clôture liés à la fin de concession.

Le Budget Supplémentaire 2026 du Budget Principal est soumis au vote par chapitre et par opération, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

BUDGET COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

L'affectation des résultats 2025

Après adoption du Compte Financier Unique 2025 du budget Collecte et traitement des déchets, il est proposé de reprendre les résultats suivants au Budget Supplémentaire 2026 :

Résultats Compte Financier Unique 2025	
Section de Fonctionnement 2025	
Recettes fonctionnement	14 460 092,76 €
Dépenses de fonctionnement	14 301 694,92 €
Résultat de fonctionnement 2025	158 397,84 €
Section Investissement 2025	
Recettes d'investissement	1 772 481,96 €
Dépenses d'investissement	1 196 798,08 €
Résultat d'Investissement 2025	575 683,88 €
Restes à réaliser	
Dépenses :	533 143,62 €
Recettes :	80 522,86 €
Solde des RAR :	-452 620,76 €
Résultat global de clôture 2025	281 460,96 €

Il est proposé d'affecter les résultats suivants au Budget Supplémentaire 2026 :

Le résultat reporté en recette de fonctionnement (R002) : 158 397.84 €

Le résultat d'investissement reporté en recettes d'investissement(R001) d'un montant de 575 683.88 €.

Budget Collecte et traitement des Déchets BS 2026 - Section de fonctionnement

288 397,84 €

Dépenses de Fonctionnement		2026		
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	BS 2026	TOTAL BS+BP
011	Charges à caractère général	1 312 000,00	130 000,00	1 442 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 841 000,00	0,00	5 841 000,00
014	Atténuations de produits	10 000,00	0,00	10 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	650 000,00	130 000,00	780 000,00
65	Autres charges de gestion courante	6 633 000,00	40 700,00	6 673 700,00
66	Charges financières	17 000,00	0,00	17 000,00
67	Charges spécifiques	61 000,00	7 697,84	68 697,84
68	Dotations aux provisions et dépréciations	40 000,00	- 20 000,00	20 000,00
		14 564 000,00	288 397,84	14 852 397,84
Recettes de Fonctionnement		2026		
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	BS 2026	TOTAL BS+BP
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	158 397,84	158 397,84
013	Atténuations de charges	50 000,00	0,00	50 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 710 000,00	0,00	1 710 000,00
731	Fiscalité locale	12 804 000,00	0,00	12 804 000,00
74	Dotations et participations	0,00	130 000,00	130 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
		14 564 000,00	288 397,84	14 852 397,84

Dépenses de fonctionnement : 288 397,84 €

Chapitre 011 : Charges à caractère général (+ 130 000 €).

Une dépense de 130 k€ est inscrite au chapitre 011 du budget annexe Collecte au titre de la participation aux charges d'occupation du Centre Technique Communautaire. Cette participation résulte de l'installation du service Collecte dans les locaux à compter d'avril 2026 et correspond à la prise en charge d'une quote-part des charges immobilières supportées par le budget principal.

Chapitre 042 : Opérations d'ordres de transfert entre sections (+ 130 000 €).

Les dotations aux amortissements sont réajustées de +130 000 € par rapport aux prévisions du Budget Primitif 2026.

Chapitre 65 : Charges de gestion (+40 700 €)

Réajustement des crédits liés principalement à la contribution au SYVADEC et à des dépenses de services informatiques (cloud).

Chapitre 67 : Charges spécifiques (+ 7 697,84 €).

Il est proposé d'inscrire des crédits en titres annulés sur exercice antérieur (+ 7 697,84 €.)

Chapitre 68 : Dotation aux provisions et dépréciations (-20 000 €).

Ajustement des provisions pour risques et charges liés à d'éventuels contentieux.

Recettes de fonctionnement : 288 397,84 €

Résultat de Fonctionnement Reporté Chapitre 002 : (158 397,84€).

Le résultat de fonctionnement 2025 reporté en recette de fonctionnement au budget supplémentaire 2026 s'élève à 158 397,84 €.

Chapitre 74 : Dotation et participations (+ 130 000 €).

Le SYVADEC a récemment notifié à la collectivité le versement d'une recette d'environ 130 k€, qu'il est proposé d'inscrire au Budget Supplémentaire 2026. Cette somme correspond à la régularisation de la cotisation due au titre de l'exercice 2025, dont le traitement est intervenu dans le cadre des opérations de clôture comptable

Budget Collecte et traitement des Déchets BS 2026 - Section d'Investissement

225 683.88 €

Dépenses d'Investissement		2026			
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	Mt Report CP	BS 2026	TOTAL BS+BP
16	Emprunts et dettes assimilées	26 000,00	0,00	2 500,00	28 500,00
21	Immobilisations corporelles	650 856,38	533 143,62	223 183,88	1 407 183,88
23	Immobilisations en cours	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
		876 856,38	533 143,62	225 683,88	1 635 683,88
Recettes d'Investissement		2026			
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	Mt Report CP	BS 2026	TOTAL BS+BP
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	575 683,88	575 683,88
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	650 000,00	0,00	130 000,00	780 000,00
13	Subventions d'investissement	199 477,14	80 522,86	0,00	280 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	480 000,00	0,00	- 480 000,00	0,00
		1 329 477,14	80 522,86	225 683,88	1 635 683,88

Dépenses d'investissement (225 683.88 €)

Les ajustements proposés au BS 2026 :

Chapitre 16 : Dettes et emprunts assimilés (2 500 €).

Ajustement du remboursement en capital de la dette du budget Collecte.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles (223 183.88 €).

Les crédits sont réajustés à la hausse pour le renouvellement du parc de véhicules et de matériels roulants. Ils portent le chapitre à environ 1,4 M€ au total.

Recettes d'investissement (225 683.88 €)

Chapitre 040 : Dotation aux amortissements : recettes d'ordre (+ 130 000 €).

Le montant de dotation aux amortissements est augmenté de + 130 K par rapport à l'estimation faite au BP 2026, ce montant se retrouve en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : (- 480 000 €).

Il est proposé pour ce BS 2026 de supprimer le recours à l'emprunt de (- 480 K €).

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : (+ 575 683.88 €).

Ce montant correspond à l'excédent d'investissement 2024 reporté (R001)

Le Budget Supplémentaire 2026 du Budget Collecte est soumis au vote par chapitre, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

BUDGET DES TRANSPORTS

L'affectation des résultats 2025

Après adoption du Compte Financier Unique 2025 du budget Transports, il est proposé de reprendre les résultats suivants au Budget Supplémentaire 2026 :

Résultats Compte Financier Unique 2025	
Section de Fonctionnement 2025	
Recettes fonctionnement	7 459 342,77 €
Dépenses de fonctionnement	7 139 152,43 €
Résultat de fonctionnement 2025	320 190,34 €
Section Investissement 2025	
Recettes investissement	1 802 179,26 €
Dépenses investissement	493 791,77 €
Résultat d'Investissement 2025	1 308 387,49 €
Restes à réaliser	
Dépenses :	829 760,32 €
Recettes :	252 230,00 €
Solde des RAR :	-577 530,32 €
Résultat global de clôture 2025	730 857,51 €

Il est proposé d'affecter les résultats suivants au Budget Supplémentaire 2026 :

Le résultat reporté en recette de fonctionnement (R002) : 320 190.34 €

Le résultat d'investissement reporté en recettes d'investissement(R001) : 1 308 387.49 €.

Budget Transports BS 2026 - Section de fonctionnement

170 190.34 €

Dépenses de Fonctionnement		2026		
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	BS 2026	TOTAL BS+BP
011	Charges à caractère général	353 200,00	47 000,00	353 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	184 000,00	0,00	184 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	513 000,00	0,00	513 000,00
65	Autres charges de gestion courante	6 396 000,00	100 000,00	6 396 000,00
66	Charges financières	11 000,00	0,00	11 000,00
67	Charges spécifiques	1 000,00	23 190,34	1 000,00
		7 458 200,00	170 190,34	7 458 200,00
Recettes de Fonctionnement		2026		
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	BS 2026	TOTAL BS+BP
002	Résultat d'exploitation reporté	0,00	320 190,34	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	183 000,00	0,00	183 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	157 400,00	0,00	157 400,00
73	Produits issus de la fiscalité	6 220 000,00	- 150 000,00	6 070 000,00
74	Subventions d'exploitation	838 800,00	0,00	838 800,00
75	Autres produits de gestion courante	59 000,00	0,00	59 000,00
		7 458 200,00	170 190,34	7 308 200,00

Dépenses de fonctionnement : (170 190.34 €)

Chapitre 011 : Charges à caractère général (47 000 €)

Le chapitre 011 est abondé de 47 000 € afin de couvrir les dépenses liées à l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) des projets Interreg ainsi que les opérations de refacturation de charges entre le budget transports et le budget principal.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante (100 000 €)

Réajustement sur ce chapitre + 100 K € pour la DSP Transports.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : (23 190.34 €)

Un réajustement de 23K€ € est inscrit au chapitre 67 (charges exceptionnelles) du budget transport afin de couvrir des dépenses imprévues liées à des opérations ponctuelles ou à la gestion de situations exceptionnelles.

Recettes de fonctionnement : (170 190.34 €)

Résultat de Fonctionnement Reporté Chapitre 002 : (+ 320 190.34 €).

Ce montant correspond à l'excédent de fonctionnement 2025 reporté.

Chapitre 73 : Produits issus de la fiscalité :(- 150 000 €).

Au regard des encaissements du versement mobilité constatés sur les mois d'avril et mai 2026, en baisse par rapport à la même période de l'exercice précédent, il est proposé de réviser à la baisse les prévisions du chapitre 73 à hauteur de 150 000 €.

Budget Transports BS 2026 - Section d'Investissement

408 387.49 €

Dépenses d'investissement (408 387.49 €)

Dépenses d'Investissement		2026			
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	Mt Report CP	BS 2026	TOTAL BS+BP
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	183 000,00	0,00	0,00	183 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	195 000,00	0,00	0,00	195 000,00
20	Immobilisations incorporelles	22 000,00	7 170,73	0,00	29 170,73
21	Immobilisations corporelles	512 469,68	822 589,59	408 387,49	1 743 446,76
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
		1 012 469,68	829 760,32	408 387,49	2 250 617,49
Recettes d'Investissement		2026			
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	Mt Report CP	BS 2026	TOTAL BS+BP
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	1 308 387,49	1 308 387,49
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	513 000,00	0,00	0,00	513 000,00
13	Subventions d'investissement	177 000,00	252 230,00	0,00	429 230,00
16	Emprunts et dettes assimilées	900 000,00	0,00	- 900 000,00	0,00
		1 590 000,00	252 230,00	408 387,49	2 250 617,49

Les ajustements proposés au BS 2026 :

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : (408 387.49€)

Au Budget Supplémentaire 2026, les crédits inscrits au chapitre 21 sont réajustés à la hausse de +408K€ afin de tenir compte de l'actualisation du programme d'investissement et des besoins identifiés depuis le vote du Budget Primitif. Cet ajustement permet notamment de compléter les crédits destinés au renouvellement des véhicules et des abribus ainsi qu'à la réalisation des opérations prévues sur l'exercice.

Recettes d'investissement (408 387.49 €)

Les ajustements proposés au BS 2026 :

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : (- 900 000 €).

La reprise de l'excédent d'investissement 2025 permettant de couvrir une partie des besoins de financement de la section d'investissement, il est proposé de diminuer de 900 000 € l'inscription d'emprunt prévue au Budget Primitif 2026 sur ce chapitre.

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : (+ 1 308 387.49 €).

Ce montant correspond à l'excédent d'investissement 2025 reporté (R001)

Le Budget Supplémentaire 2026 du Budget Transports est soumis au vote par chapitre, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M43.

BUDGET GEMAPI

L'affectation des résultats 2025

Après adoption du Compte Financier Unique 2025, les résultats de clôture du budget GEMAPI sont arrêtés comme suit :

Résultats Compte Financier Unique 2025	
Section de Fonctionnement 2025	
Recettes fonctionnement	2 347 761,99 €
Dépenses de fonctionnement	971 268,59 €
Résultat de fonctionnement 2025	1 376 493,40 €
Section Investissement 2025	
Recettes investissement	491 237,54 €
Dépenses investissement	225 378,66 €
Résultat d'Investissement 2025	265 858,88 €
Restes à réaliser	
Dépenses :	322 733,10 €
Recettes :	140 460,00 €
Solde des RAR :	-182 273,10
Résultat global de clôture 2025	1 460 079,18 €

Aucune affectation au compte 1068 n'est proposée, le résultat de fonctionnement étant intégralement repris en report (R002) et le résultat d'investissement en report (R001).

Il est proposé d'affecter les résultats suivants au Budget Supplémentaire 2026 :

- Résultat de fonctionnement reporté (R002) : 1 376 493,40 €
- Résultat d'investissement reporté (R001) : 265 858,88 €

Budget GEMAPI BS 2026

Section de fonctionnement 1 376 493.40 €

Dépenses de Fonctionnement		2026		
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	BS 2026	TOTAL BS+BP
011	Charges à caractère général	660 000,00	120 000,00	780 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	350 000,00	0,00	350 000,00
014	Atténuations de produits	15 000,00	80 000,00	95 000,00
023	Virement à la section d'investissement	350 000,00	850 000,00	1 200 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 100,00	0,00	3 100,00
67	Charges spécifiques	0,00	126 493,40	126 493,40
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	200 000,00	200 000,00
		1 378 100,00	1 376 493,40	2 754 593,40
Recettes de Fonctionnement		2026		
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	BS 2026	TOTAL BS+BP
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	1 376 493,40	1 376 493,40
731	Fiscalité locale	950 000,00	0,00	950 000,00
74	Dotations et participations	428 100,00	0,00	428 100,00
		1 378 100,00	1 376 493,40	2 754 593,40

Dépenses de fonctionnement : 1 376 493.40€

Chapitre 011 : Charges à caractère général (+ 120 000 €).

Le chapitre 011 est abondé de 120 000 € pour faire face aux dépenses liées à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations incluant des refacturations au budget principal.

Chapitre 014 – Atténuation de produits :(80 000€)

Un crédit de 80 000 € est inscrit au chapitre 014 afin de couvrir les dégrèvements de taxe relatifs à la compétence GEMAPI.

Chapitre 023 : Opération d'ordre entre section Virement à la section d'investissement :(850 000€)

Opération d'ordre de +850K€ permettant de renforcer l'autofinancement du budget GEMAPI et de financer la section d'investissement.

Chapitre 67 : Charges spécifiques (126 493.40 €).

Inscription d'une enveloppe prévisionnelle +126 493.40 € destinée à couvrir des charges exceptionnelles et régularisations susceptibles d'intervenir en cours d'exercice.

Chapitre 68 : Dotations pour risques et Charges (200 000 €).

Constitution d'une provision pour risques 200K€ sur ce chapitre destiné à couvrir d'éventuels contentieux liés à l'activité GEMAPI.

Recettes de fonctionnement : 1 376 493.40€

Résultat de Fonctionnement Reporté Chapitre 002 : (+ 1 376 493.40 €).

Le résultat de fonctionnement reporté constitue l'unique recette de la section de fonctionnement contribue à l'équilibre de la section de fonctionnement. Il est repris à hauteur de 1 376 493,40 €.

Budget GEMAPI BS 2026

Section d'investissement 865 858.88 €

Dépenses d'Investissement		2026			
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	Mt Report CP	BS 2026	TOTAL BS+BP
041	Opérations patrimoniales	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles	241 626,90	322 733,10	450 000,00	1 014 360,00
21	Immobilisations corporelles	186 000,00	0,00	265 858,88	451 858,88
23	Immobilisations en cours	111 000,00	0,00	150 000,00	261 000,00
		838 626,90	322 733,10	865 858,88	2 027 218,88
Recettes d'Investissement		2026			
Chapitre	Chapitre Nat. (Libellé)	BP 2026	Mt Report CP	BS 2026	TOTAL BS+BP
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	265 858,88	265 858,88
021	Virement de la section de fonctionnement	350 000,00	0,00	850 000,00	1 200 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 100,00	0,00	0,00	3 100,00
041	Opérations patrimoniales	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
13	Subventions d'investissement	367 800,00	140 460,00	- 250 000,00	258 260,00
		1 020 900,00	140 460,00	865 858,88	2 027 218,88

Dépenses d'investissement (865 858.88 €)

Les ajustements proposés au BS 2026 :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (450 000 €).

Les crédits du chapitre 20 sont majorés de 450 000€ € au Budget Supplémentaire 2026 afin de tenir compte des besoins liés à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Une part importante de ces crédits concerne l'élaboration du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) ainsi que les études et missions d'ingénierie associées.

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles (265 858,88 €).

Les crédits du chapitre 21 sont majorés de 265 858,88 € au Budget Supplémentaire 2026 afin de constituer une enveloppe prévisionnelle destinée à la réalisation de travaux faisant suite aux études préalables engagées dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Chapitre 23 : Immobilisations en cours (150 000 €).

Les crédits du chapitre 23 sont majorés de 150 000 € au Budget Supplémentaire 2026 afin de régulariser et finaliser les écritures relatives aux opérations de travaux hydrauliques réalisées dans le cadre des conventions de délégation.

Recettes d'investissement (865 858.88 €)

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement opération d'ordre entre section (850 000 €).

Réajustement du virement de la section de fonctionnement, qui s'équilibre avec le chapitre 023 en dépense de fonctionnement.

Chapitre 13 : Subventions d'investissement (- 250 000 €).

Les crédits du chapitre 13 sont ajustés à la baisse de 250 000 € au Budget Supplémentaire 2026 afin de tenir compte de la reprise des restes à réaliser et de la consolidation des montants au Compte Financier Unique 2025.

Résultat d'Investissement Reporté Chapitre 001 : (265 858.88 €).

Résultat d'investissement reporté en recette d'investissement (R001) : 265 858.88 €.

Le Budget Supplémentaire 2026 du Budget Gemapi est soumis au vote par chapitre, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.